

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)

TERMES DE REFERENCES DU POSTE

COORDONNATEUR DU PROJET (Réf : CP/01)

1. CONTEXTE GLOBAL

Madagascar compte aujourd'hui près de 24 millions d'habitants et fait face à une urbanisation rapide.

La plupart des grandes villes de Madagascar, dont la capitale Antananarivo, sont les premiers concernés par cette urbanisation rapide, qui, combinée avec des infrastructures, des services et des politiques foncières et de l'habitat déficientes a conduit à la prolifération massive de quartiers informels, en particulier dans les bas quartiers insalubres et très exposés aux inondations.

La ville d'Antananarivo a une forte densité urbaine (25 287 hab/km²). Pour cette raison, les zones non constructibles sont occupées de façon spontanée et anarchique générant des bidonvilles. En 2010, les constructions illicites représentaient 70 % des habitats réalisés (*source: ONU Habitat*). Un habitat non planifié et très souvent précaire prolifère dans les zones informelles. L'accès aux services urbains de base demeure un problème tant pour la population urbaine que pour les autorités de la ville. La distribution spatiale en eau reste inégale entre les arrondissements et ne tient pas suffisamment en compte des densités de population. Il en est de même pour la production et la distribution de l'électricité. Les secteurs tels que la gestion des déchets, l'assainissement et les transports urbains sont aussi problématiques. Nombreux sont les habitants d'Antananarivo qui vivent sous la menace d'incendies, d'inondations et d'éboulements. La population des quartiers défavorisés est généralement la plus touchée par ces fléaux.

Sur sollicitation du Gouvernement Malagasy, la Banque Mondiale a alors décidé d'appuyer le développement urbain intégré du Grand Antananarivo sur le long terme, dans le cadre d'une série de projets. Le premier projet de la série, le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience (PRODUIR) mettra en place les conditions de développement de l'approche programmatique et devrait bénéficier d'un financement IDA estimé à 75 millions de dollars US sur 5 ans. Ce projet vise non seulement à améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans les quartiers précaires au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, mais également à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et à prévenir le développement de nouveaux risques.

D'une manière générale, la Résilience est la capacité des communautés à recouvrir d'une catastrophe naturelle donnée (dont les inondations, les tremblements de terre ...). Elle peut avoir des caractères économiques, physiques (en termes de durabilité des infrastructures par exemple), écologiques, sociales ou communautaires.

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) est mise en place au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Maître d'ouvrage du Projet. L'UGP sera composée d'experts thématiques, sous la supervision hiérarchique d'un Coordonnateur, pour la bonne gestion et exécution du projet.

Le Coordonnateur du Projet est placé sous l'autorité hiérarchique Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et travaille en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage.

2. VOTRE MISSION

Votre mission sera de garantir la coordination de la mise en œuvre des activités du projet et de l'Unité de Gestion du Projet afin d'atteindre les résultats escomptés.

Le Coordonnateur du Projet est chargé :

- d'assurer la mobilisation des organisations partenaires, la coordination opérationnelle de l'action, et la gestion des ressources du projet ;
- de la mise en œuvre des activités des activités du PTA, de l'UGP, des activités menées par l'AGETIPA, ainsi que des services de consultants, des services de conseils techniques tels qu'études et évaluations techniques, l'apport de formation, l'organisation de campagnes d'information des médias et de communication, et de la réalisation d'audits financiers;
- de la coordination quotidienne de l'équipe du Projet, du suivi des actions
- de rendre compte au Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, agissant en tant que Directeur de Projet, dans le cadre de l'exécution des activités du Projet. De ce fait, il assurera le secrétariat au moment des réunions dont celles du Comité de Pilotage, dont il propose l'ordre du jour. Il est le responsable de la bonne marche tant sur le plan technique que financier et administratif du Projet.

3. VOS TACHES ET RESPONSABILITES

Le Coordonnateur du Projet doit assurer le bon fonctionnement tant sur le plan technique que financier et administratif du Projet, assurer la planification opérationnelle et la supervision de la mise en œuvre des activités du projet. A cet effet, il :

- Assurera la fonction de Coordonnateur pour la mise en œuvre du projet conformément aux documents de projet convenus entre l'Etat et l'IDA ;
- Préparera la consolidation des programmes d'activités dans le respect des dispositions de l'Accord de Financement. Il prépare la consolidation de budget et en assure l'appui du Maître d'Ouvrage Délégué dans l'exécution après approbation de la Banque Mondiale ;
- Assurera la gestion des ressources humaines, gestions techniques et financières (paiement des salaires) de l'Unité de Coordination et notamment le recrutement et la gestion du personnel et la mobilisation du fonds alloué.
- Préparera et mettre à jour les documents à soumettre à la non objection de la Banque Mondiale : programme de travail, plan de passation de marchés ;
- Devra préparer pour présentation au Comité de Pilotage et aux autorités compétentes (Ministère des Finances et du Budget, Ministères Sectoriels, Banque mondiale) les rapports consolidés trimestriels d'avancement des activités et d'évaluation technique, budgétaire, financier et comptable du Projet ;
- Veillera au suivi des recommandations des missions de supervision, d'audit et du Comité de Pilotage;
- Assistera le Directeur de Projet au niveau du Maître d'ouvrage pour représenter le Projet auprès des autorités administratives et de l'IDA. ;
- Supervisera la consolidation de la programmation des activités du Projet concourant à la réalisation du Projet ;
- Organisera les réunions de coordination (périodique ou à la demande) afin de mettre à jour le calendrier des activités, et discuter et résoudre les problèmes éventuels freinant la bonne marche des activités ;
- Garantira la bonne utilisation des fonds ;
- Coordonnera et supervisera la gestion administrative, financière et technique ;
- Suivra de manière proactive les activités des composantes du Projet ;

- Assurera la gestion des fonds et des biens (matériel de bureau) mis à disposition du projet avec planification, suivi et contrôle budgétaire ;
- Élaborera et adaptera les stratégies, procédures et outils de mise en œuvre du projet ;
- Encadrera et suivra les prestataires de service recrutés pour appuyer la mise en œuvre des activités du projet (préparation des TDR, choix des prestataires, suivi des prestations) y compris ceux menés par le MOD et le Panel consultatif environnemental, social et en infrastructures/génie civil.
- Assurera le suivi d'exécution de la Convention de MOD avec le Maître d'ouvrage
- Assurera la facilitation des échanges, la circulation de l'information et la coordination (élaboration de PV de réunions, comptes rendus de visite ou de mission,...) entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Développera et mettra en œuvre une stratégie de gestion des connaissances efficace, en assurant la capitalisation et la diffusion des acquis, des réussites et des échecs;
- Développera la concertation et la collaboration avec toutes les parties prenantes du projet et les bailleurs de fonds.

Ainsi que toutes autres tâches requises pour la bonne exécution du projet.

4. PROFIL REQUIS

Qualifications et expériences minimales requises :

- BAC + 5 au minimum ou Ingénieur en développement urbain ou assainissement
- 10 ans d'expériences au minimum en développement urbain, dont notamment en infrastructures, assainissement, rénovation urbaine et équipements ;
- 05 ans d'expériences au minimum en tant que coordonnateur de projet ;
- Très bonne capacité de négociation et grand communicateur ;
- Très bonnes connaissances des procédures des institutions financières en matière de passation des marchés
- Fortes expériences en suivi et évaluation de projets ;
- Forte capacité de négociation et de relations institutionnelles (avec les institutions gouvernementales et les Bailleurs de fonds et la société civile,...)
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Excellente maîtrise du Français et bonne connaissance de l'Anglais
- Bonne capacité d'analyse et synthèse ;
- Bonne capacité d'écoute et de communication.

Personnalité :

- Leader, organisé et rigoureux ;
- Honnête et intègre ;
- Excellent communicateur et disposer de bonnes aptitudes de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences étoffées en gestion et coordination de projets financés par les Bailleurs de fonds internationaux notamment par la Banque mondiale.

5. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Coordonnateur du Projet est recruté pour une durée d'UNE (1) année avec possibilité de reconduction.

Si votre profil correspond, envoyez votre dossier de candidature avec la référence du Poste:

Lettre de motivation + prétention salariale + CV + 03 références professionnelles et vos coordonnées pour contact rapide (mail, téléphone) au journal qui transmettra ou par mail à l'adresse : recrutementproduir@gmail.com.

Date et heure limite de dépôt de candidature : **Lundi 24 Septembre 2018 à 18 Heures** (Cachet de la poste faisant foi).

Seuls les dossiers de candidature présélectionnés feront l'objet de convocation pour entretiens et tests écrits.